



**SIVOM de BOUSSIÈRES**  
**Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 13-04-2022**

L'an deux mille vingt et deux, le mercredi 13 avril, le Comité Syndical du SIVOM de BOUSSIERES s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. Hugues TRUDET

**Étaient présents :** FAIVRE Christophe, MARLE Véronique, JARAMAGO Eloy, NUNINGER-PARIZOT Florence, BOUILLE Karine, JEANDOT Nicolas, DORNIER René, MULHAUSER Christophe, AVIS Jacky, TRUDET Hugues, MICHAUD Jean-Paul, JACQUIN Denis, BRONGNIART Marcel.

**Étaient excusés :** DUSSAUCY Nadine (procuration à DORNIER René), PERSELLO Jacques (procuration à MULHAUSER Christophe), MAY Jean-Michel (procuration à MICHAUD Jean-Paul), NIESS Jean-François (procuration à JACQUIN Denis)

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Comité. M. Christophe MULHAUSER ayant été élu à l'unanimité a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Président déclare la séance ouverte à 18h35.

Il remercie la commune de Boussières de mettre à disposition la salle de la Maison des Loups et propose aux nouveaux élus de Boussières de se présenter.

M. JARAMAGO, maire de Boussières, en profite pour présenter ses excuses pour les troubles créés au sein du SIVOM consécutifs à sa démission de ses fonctions d' élu en janvier dernier.

### **1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 04-03-2022**

Le Président informe les membres du comité syndical que Madame DUSSAUCY a réagi au compte-rendu de la dernière réunion du comité syndical, à laquelle elle n'a pu assister, en lui envoyant, le 12 mars, un courrier de trois pages dans lequel elle reproche au Président de l'avoir stigmatisée et d'avoir rapporté des propos sortis de leur contexte.

Il lui a répondu par courriel le 17 mars en lui indiquant que le compte-rendu devait être fidèle aux propos tenus et qu'en l'occurrence il considérait que c'était le cas. Toutefois, il a proposé à Mme DUSSAUCY de faire une déclaration préalable à la réunion du comité syndical. Si tel devait être le cas, le Président annexerait au compte rendu du comité syndical le courrier de Madame DUSSAUCY en date du 12/03/2022, ainsi que ses courriels des 26 et 28 février 2022. Ainsi, il appartiendrait à chacun de juger si les termes rapportés par le Président, prétendument sortis de leur contexte, concourent à stigmatiser Madame DUSSAUCY.

Il précise par ailleurs que Madame DUSSAUCY, atteinte du COVID, ne peut être présente ce soir. Monsieur PERSELLO étant également malade, Madame DUSSAUCY a demandé, quelques heures avant la réunion du comité syndical, à ce qu'une visioconférence soit mise en place. Il n'a pu lui être donné satisfaction d'autant que le droit commun s'applique désormais et que la réunion doit être organisée en présentiel. Pour autant, si elle le juge utile et nécessaire, Madame DUSSAUCY pourra intervenir en préambule au prochain comité syndical.

Monsieur DORNIER regrette que le Président, lors du dernier comité, ait « fait parler » Madame DUSSAUCY, en son absence, en rapportant des éléments d'un courriel qu'elle avait envoyé. Il reconnaît cependant ne pas avoir lu le mail en question.

Monsieur JACQUIN confirme que les éléments du courriel cités par le Président étaient bien présents dans le courriel adressé à toutes les communes par Madame DUSSAUCY. Il ajoute qu'en tant que secrétaire de séance, il confirme que le compte-rendu est conforme au contenu de la réunion du 4 mars.

Monsieur DORNIER regrette la polémique entretenue par le compte-rendu de la dernière réunion qui isole certains mots écrits par Madame DUSSAUCY dans son courriel et qui sont sortis de leur contexte.

Le Président précise n'avoir cité que quelques mots dudit courriel durant la réunion pour, justement, ne pas alimenter la polémique. Il confirme que Madame DUSSAUCY pourra, si elle le souhaite, faire une déclaration préalable à la prochaine réunion. Dans ce cas, il annexera, sans plus de commentaire, les courriels et courriers de Madame DUSSAUCY au compte-rendu de la réunion. Il appartiendra ainsi à chacun de juger.

Le Président propose au comité syndical l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

**Le comité syndical approuve par 13 voix pour et 3 abstentions le compte-rendu de la réunion du 4 mars 2022.**

## **2) Election du Vice-Président**

Le Président propose de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président.

Dans cet esprit, il rappelle les principales attributions accordées au Vice-Président, à savoir, outre sa suppléance :

- L'animation de la commission achats et finances
- La mission de sécurité au travail
- Les relations avec les agents techniques

L'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le Président demande aux candidats de se faire connaître.

Monsieur Eloy JARAMAGO propose sa candidature.

Le comité syndical décide de maintenir le vote au scrutin secret.

**Monsieur Eloy JARAMAGO est élu Vice-Président à la majorité absolue par onze voix pour, quatre votes blancs et un vote nul, et il est immédiatement installé.**

## **3) Présentation du compte de gestion 2021 établi par le Trésorier**

Le Président donne lecture des résultats du compte de gestion dressé par le Trésorier, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture	149 662.44 €	- 23 048.72 €

**Excédent global de clôture : 126 613.72 €**

Le comité syndical, après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, doit déclarer si le compte de gestion 2021 établi par le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021.**

## **4) Présentation et approbation du compte administratif 2021.**

Le Président donne lecture du compte administratif 2021.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	BP 2021	CA 2021
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>736 863.53 €</b>	<b>688 167.49 €</b>
Charges à caractère général	95 990.00 €	66 238.93 €
Charges de personnel	533 800.00 €	524 972.36 €
Autres charges de gestion courante	17 150.00 €	14 459.70 €
Charges financières (intérêts)	7 000.00 €	5 056.63 €
Charges exceptionnelles	700.00 €	0.00 €
Opérations d'ordre entre sections	24 094.34 €	77 439.87 €
Virement à la section d'investissement	54 679.19 €	0.00 €
Dépenses imprévues	3 450.00 €	0.00 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>763 445.81 €</b>	<b>837 829.93 €</b>
Dotations et participations	465 532.00 €	475 197.27 €
Prestations de services	184 366.00 €	187 397.33 €
Atténuation de charges	0.00 €	8 061.13 €
Produits exceptionnels	0.00 €	18 287.54 €
Autres produits de gestion courante	0.00 €	3.32 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	35 335.53 €
Excédent antérieur reporté	113 547.81 €	113 547.81 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	BP 2021	CA 2021
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>365 659.20 €</b>	<b>387 324.26 €</b>
Remboursement d'emprunt (capital)	37 000.00 €	36 514.27 €
Immobilisations en cours	191 967.06 €	187 441.90 €
Immobilisations corporelles	108 863.53 €	102 203.95 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	35 335.53 €
Opérations patrimoniales	1 972.48 €	1 972.48 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	23 856.13 €	23 856.13 €
Dépenses imprévues d'investissement	2 000.00 €	0.00 €
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>365 709.20 €</b>	<b>364 275.54 €</b>
FCTVA	1 800.00 €	0.00 €
Excédent de fonctionnement (1068)	30 163.19 €	30 163.19 €
Subventions d'équipement	0.00 €	14 700.00 €
Emprunts	240 000.00 €	240 000.00 €
Produits des cessions d'immobilisations	13 000.00 €	0.00 €
Opérations d'ordre entre sections	24 094.34 €	77 439.87 €
Opérations patrimoniales	1 972.48 €	1 972.48 €
Virement de la section de fonctionnement	54 679.19 €	0.00 €

Puis le Président quitte la salle de conseil. Le Vice-Président préside la séance de vote du compte administratif.

La vue d'ensemble du compte administratif 2021 est la suivante :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice 2021	Section de fonctionnement	688 167.49 €	724 282.12 €
	Section d'investissement	363 468.13 €	364 275.54 €
Reports de l'exercice 2020	Report en section de fonctionnement	0.00 €	113 547.81 €
	Report en section d'investissement	23 856.13 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 075 491.75 €</b>	<b>1 202 105.47 €</b>

Le Vice-Président fait procéder au vote du compte administratif.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif 2021.**

#### 5) Affectation des résultats de l'exercice 2021

Le Président annonce que le résultat d'exécution du compte administratif 2021 fait apparaître un excédent en fonctionnement de 149 662.44 € et un déficit d'investissement de 23 048.72 €. Le tableau suivant synthétise les résultats de l'exercice.

Résultat fonctionnement (excédent)	Résultat investissement (déficit)	RAR recettes – RAR dépenses (déficit d'investissement)	Affectation au 1068	Reprise des résultats en fonctionnement
149 662.44 €	23 048.72 €	0.00 €	23 048.72 €	126 613.72 €

Le Président propose de prélever sur l'excédent de fonctionnement la somme de 23 048.72 € pour l'affecter à l'article 1068. Le solde du résultat de l'exercice 2021, soit 126 613.72 €, sera repris en recette de fonctionnement au budget 2022, au compte 002.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2021.**

#### 6) Vote du budget primitif de l'exercice 2022

Le Président donne lecture du projet de budget primitif 2022, établi à partir des orientations budgétaires présentées lors de la réunion du comité le 4 mars.

FONCTIONNEMENT	BP 2022
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>776 245.22 €</b>
Charges à caractère général	123 187.00 €
Charges de personnel	548 038.00 €
Autres charges de gestion courante	18 800.00 €
Charges financières (intérêts + ICNE)	8 800.00 €
Amortissements	40 000.00 €
Virement à la section d'investissement	37 420.22 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>786 690.72 €</b>
Participation des communes	437 769.00 €
Prestations de services	205 308.00 €
Atténuation de charges	17 000.00 €
Excédent antérieur reporté	126 613.72 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	BP 2022
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>108 468.94 €</b>
Remboursement d'emprunt (capital)	32 307.02 €
Immobilisations corporelles	52 398.00 €
Immobilisations incorporelles	715.20 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	23 048.72 €
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>108 468.94 €</b>
FCTVA	6 000.00 €
Excédent de fonctionnement (1068)	23 048.72 €
Produits des cessions d'immobilisations	2 000.00 €
Amortissements	40 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	37 420.22 €

Puis il présente la vue d'ensemble du budget primitif pour l'exercice 2022

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Crédits de fonctionnement	776 245.22 €	660 077.00 €
	Report exercice 2021	0.00 €	126 613.72 €
	<b>Total</b>	<b>776 245.22 €</b>	<b>786 690.72 €</b>
Section d'investissement	Crédits d'investissement	85 420.22 €	108 468.94 €
	Report exercice 2021	23 048.72 €	0.00 €
	Restes à réaliser 2021	0.00 €	0.00 €
	<b>Total</b>	<b>108 468.94 €</b>	<b>108 468.94 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>884 714.16 €</b>	<b>895 159.66 €</b>

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le comité syndical à déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le comité syndical doit délibérer pour autoriser le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Président demande aux délégués s'ils ont des questions.

Monsieur JACQUIN informe le comité syndical que, suite à la dernière réunion du comité, il a contacté le Département Eau Assainissement de GBM pour envisager un paiement trimestriel, plutôt que semestriel, de la prestation de services effectuée par le SIVOM. Pour cela, il faudra simplement en faire la demande et réaliser un avenant à la convention. Il rappelle que l'objectif est de pouvoir réduire à partir de 2023 le fonds de roulement du SIVOM pour ne pas immobiliser inutilement des fonds.

Monsieur DORNIER demande si le budget proposé tient compte des mouvements de personnel pouvant générer plus de dépenses. Le Président lui répond par l'affirmative.

Le Président propose de voter le budget primitif 2022.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2022 et la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.**

**7) Participation des communes en 2022**

Le directeur présente la participation des communes et des autres partenaires du SIVOM pour l'exercice 2022.

Budget 2022	Participations des communes et des autres collectivités										
	A.-Dessous	A.-Dessus	Boussières	Busy	Larnod	Rancenay	Thoraise	Torpes	Vorges	GBM	SIVOS
Entretien général	15 126 €	18 220 €	94 740 €	54 657 €	51 014 €	7 288 €	15 026 €	55 758 €	51 464 €		
Déneigement			758 €	569 €	1 516 €	190 €	190 €		569 €		
Secrétariat / Comptabilité				17 350 €		14 780 €	19 279 €		19 279 €		
Prestations de services				4 136 €		8 862 €	4 136 €	3 525 €	2 068 €	114 807 €	66 774 €
<b>TOTAL PAR COMMUNE/EPCI</b>	<b>15 126 €</b>	<b>18 220 €</b>	<b>95 498 €</b>	<b>76 712 €</b>	<b>52 530 €</b>	<b>31 119 €</b>	<b>38 630 €</b>	<b>59 283 €</b>	<b>73 379 €</b>	<b>114 807 €</b>	<b>66 774 €</b>
Rappel 2021	14 488 €	18 110 €	96 345 €	76 169 €	53 212 €	30 350 €	47 030 €	57 852 €	70 501 €	115 302 €	64 539 €
Rappel 2020	14 486 €	18 108 €	95 920 €	76 204 €	52 588 €	33 658 €	46 155 €	57 212 €	71 661 €	107 019 €	56 908 €
Rappel 2019	14 664 €	18 071 €	96 151 €	77 870 €	52 660 €	22 393 €	47 170 €	59 291 €	73 065 €	106 260 €	55 092 €

La participation des communes en « entretien général » est relativement stable par rapport à 2021. Elle a cependant, pour certaines communes, été majorée pour des dépenses annexes financées par le SIVOM :

- Abbans-Dessous : + 475 € pour la végétalisation des cimetières, + 100 € pour l'impression du bulletin communal
- Thoraise : + 475 € pour la végétalisation des cimetières
- Torpes : + 1 100 € pour la végétalisation des cimetières
- Vorges les Pins : + 475 € pour la végétalisation des cimetières

Certaines communes voient leur participation annuelle baisser suite à la suppression du financement du Relais Petite Enfance par le SIVOM :

- Boussières : - 1 032 €
- Busy : - 578 €
- Larnod : - 717 €
- Thoraise : - 312 €
- Vorges : - 561 €

La participation des communes en « secrétariat / comptabilité » a légèrement augmenté suite à l'augmentation du temps de travail en comptabilité.

La commune de Thoraise voit sa participation « prestations de services » baisser suite à la suppression du poste de l'accompagnatrice scolaire. L'agent est parti en retraite en septembre 2021 en même temps que l'école fermait.

Le directeur détaille les prestations de service suivantes :

- pour les communes de Busy, Vorges et Thoraise, l'entretien des locaux communaux est assuré par Madame BATY au tarif horaire de 22 €.
- pour la commune de Rancenay, l'accompagnement scolaire et l'entretien des locaux communaux sont assurés par Madame SMILEVSKA au tarif horaire de 21 €.
- pour la commune de Torpes, le secrétariat de mairie est assuré par Madame THIEBAUD au tarif horaire de 25 €.

Les titres émis en 2022 seront les suivants :

Participation 2022	2022	T1	T2	T3	T4
Abbans-Dessous	15 126 €	3 250.04 €	3 958.65 €	3 958.65 €	3 958.65 €
Abbans-Dessus	18 220 €	4 051.52 €	4 722.83 €	4 722.83 €	4 722.83 €
Boussières	95 498 €	21 581.51 €	24 638.83 €	24 638.83 €	24 638.83 €
Busy	76 711 €	17 360.31 €	19 783.56 €	19 783.56 €	19 783.56 €
Larnod	52 530 €	11 917.11 €	13 537.63 €	13 537.63 €	13 537.63 €
Rancenay	31 119 €	5 888.31 €	8 410.23 €	8 410.23 €	8 410.23 €
Thoraise	38 630 €	11 261.41 €	9 122.86 €	9 122.86 €	9 122.86 €
Torpes	59 283 €	12 217.80 €	15 688.40 €	15 688.40 €	15 688.40 €
Vorges	73 379 €	15 890.60 €	19 162.80 €	19 162.80 €	19 162.80 €
GBM	114 807 €		57 403.50 €		57 403.50 €
SIVOS BUSY-VORGES	66 774 €	16 693.50 €	16 693.50 €	16 693.50 €	16 693.50 €
Total	642 077 €	120 112.11 €	193 122.80 €	135 719.30 €	193 122.80 €

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à émettre les titres de recettes correspondant.**

### 8) Gestion des ressources humaines

Le directeur informe le comité que Monsieur Thierry STOCKLINN, agent technique, partira en retraite le 1<sup>er</sup> août 2022. Actuellement en arrêt maladie, et bénéficiant encore de congés à prendre avant son départ, Monsieur STOCKLINN ne reprendra pas son activité. De ce fait, et pour pouvoir proposer la quantité prévue d'heures de travail aux communes, le Président a décidé de pourvoir à son remplacement dès le 1<sup>er</sup> mai. Le recrutement est en cours.

Le directeur informe que, pour les mêmes raisons, il a décidé de faire appel à INTERMED pour obtenir des heures d'agents techniques supplémentaires au tarif horaire de 20,5 €.

### 9) Informations diverses

- **Inscription pour l'accueil de TIG**

Le directeur informe le comité que le SIVOM a la possibilité de s'inscrire auprès de l'Agence du Travail d'Intérêt Général pour proposer des missions à des personnes devant effectuer ce type de peine de TIG. Il ne s'agirait que d'une seule personne à la fois.

Le comité est conscient du temps d'encadrement que nécessite l'accueil de TIG mais estime que le SIVOM peut participer à cette mission d'insertion et de formation.

- **Création d'un nouveau logo pour le SIVOM**

Le Président soumet au comité l'idée de réfléchir au remplacement du logo du SIVOM qui date de 1999. Il souhaiterait un logo plus moderne correspondant aux missions actuelles du syndicat.

Monsieur DORNIER aime bien l'actuel logo et estime la dépense associée à ce projet superflue.

Monsieur MICHAUD estime que l'image véhiculée par les agents du SIVOM est importante et qu'il y a une méconnaissance des services apportés par le syndicat à la population.

Madame BOUILLÉ constate la présence trop importante du nom de Boussières sur le logo alors que le SIVOM représente les neuf communes de la même façon.

Le Président rappelle que le syndicat est présent auprès de 5 500 habitants des communes mais est également prestataire de services pour GBM. L'image de professionnalisme et de technicité des agents passe aussi, d'après lui, par le logo du SIVOM.

Messieurs JARAMAGO et MICHAUD estiment que la réalisation d'un nouveau logo pourrait être réalisée dans le cadre d'un projet de stage d'un étudiant en communication pour un coût moindre que celui d'une entreprise spécialisée.

On pourrait aussi en profiter pour revaloriser le site internet et mettre à jour le trombinoscope des personnels du syndicat.

Le Président estime que le cahier des charges pour la création d'un nouveau logo pourrait être rédigé par un groupe de travail composé d'élus du SIVOM, ce que valide le comité.

- **Bilan de l'expérimentation portant sur le retour aux 35 heures hebdomadaires pour les agents techniques**

Le directeur informe le comité que les agents travaillent 35 heures par semaine (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h) depuis le 1<sup>er</sup> février. Cette modification de l'organisation du temps de travail a été faite en accord avec les agents qui y sont très favorables.

L'annualisation du temps de travail était organisée auparavant sous la forme de 26 semaines de 4 journées de 7 heures 30 et 26 semaines de 5 journées de 8 heures.

Sur les mois de février et mars, les agents ont ainsi fourni aux communes 70 jours de travail supplémentaires. Au mois d'avril, les agents ne travaillent que 7 heures par jour (au lieu de 8).

Le retour aux trente-cinq heures hebdomadaires du lundi au vendredi permet un travail plus régulier tout au long de l'année et des journées moins longues donc moins usantes.

- **Article dans les bulletins communaux**

Le Président explique au comité qu'il s'est livré à un exercice d'interview par lui-même (en tant que Maire de Larnod) pour produire un article présentant le SIVOM et son impact sur la commune, pour le bulletin municipal de Larnod.

Il propose de faire passer l'article aux autres communes pour leur propre communication et d'adapter la partie concernant la commune, si elles le souhaitent.

## 10) Questions diverses

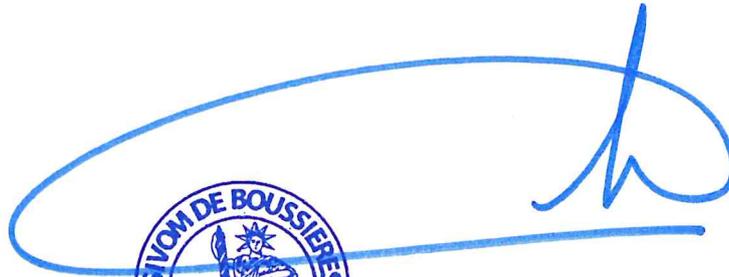
- Le comité syndical souhaiterait avoir un trombinoscope récent des agents techniques ainsi que la liste de leurs compétences.
- M. DORNIER, référent du SIVOM au CNAS (Comité National d'Action Sociale), a participé à l'assemblée du CNAS le 7 avril dernier. La participation annuelle du SIVOM au CNAS est de 212 € par agent actif, et 137 € par agent retraité. Les agents bénéficient par le CNAS d'avantages pour les loisirs, les vacances et les événements familiaux. M. DORNIER travaille en étroite collaboration avec le directeur pour communiquer avec les agents pour leur faire profiter de ces avantages.
- M. DORNIER souhaiterait que les agents puissent bénéficier de chèques-cadeaux pour les événements familiaux et proposent que les conditions d'octroi et les montants soient formalisés. Le Président souhaite également formaliser les autorisations d'absences. Un groupe de réflexion sera formé pour y travailler.
- Monsieur JARAMAGO demande si toutes les communes ont délibéré pour approuver les statuts du SIVOM, sachant que le conseil municipal de Boussières nouvellement formé n'a pas eu le temps de le faire. Le Président informe le comité qu'effectivement huit des neuf communes ont délibéré favorablement et le délai de trois mois pour délibérer sera échu le 20 avril. Passé ce délai, la décision de la commune sera considérée comme favorable.

- Madame BOUILLÉ demande si le SIVOM continuera de prendre des apprenti(e)s. Le directeur lui répond que depuis le départ de Fanny au 31 août dernier, le syndicat n'a pas d'apprenti(e), mais c'est temporaire. Il précise également que des stagiaires sont régulièrement acceptés tout au long de l'année.

Le Président lève la séance à 20h15.

Boussières le 13/04/2022

Le Président



A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end.



Hugues TRUDET

